



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis n° 07/2022
au Conseil communal

Budget 2023

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous remettre le budget de notre commune pour l'exercice 2023.

L'excédent de charges budgétisé se monte à CHF 817'013.--, soit un excédent de charges en augmentation de CHF 641'301.-- par rapport au budget 2022, alors que l'exercice 2021 s'est soldé avec un excédent de recettes de CHF 726'309.08. Cette augmentation s'explique facilement par les augmentations de la péréquation et notre contribution au RAT.

Les montants péréquatifs communiqués pour le budget 2023 sont en forte hausse. Il s'agit des comptes :

- 220.352.0 (+ KCHF 239)
- 610.351.1 (+KCHF 16)
- 720.351.0 (+ KCHF 328)

Comme vous le savez, le budget pour les acomptes est basé sur les recettes fiscales Personne Physique et Personne Morale qui précèdent de 2 ans le calcul des acomptes. Autrement dit, les acomptes péréquatifs 2023 sont calculés sur les recettes de 2021. Compte tenu qu'elles contenaient des éléments exceptionnels, les acomptes 2023 ont été calculés en conséquence. Le graphique « Evolution de nos recettes financières 2019 – 2023 » illustre parfaitement ce qui précède.

Compte tenu que nos recettes fiscales attendues pour 2023 sont inférieures aux recettes de 2021 (qui ont servi comme base pour les acomptes de la péréquation 2023), nous pouvons nous attendre à recevoir un retour moyennement conséquent de la péréquation 2023. Sous conditions que cette hypothèse s'avère correcte, ce remboursement viendra alors influencer positivement le résultat de nos comptes 2023.

Préambule

Nous vous avons donné les éléments financiers que nous maîtrisons dans le cadre du préavis pour le budget 2022 et comme mentionné dans ce préavis pour le budget 2023, nous ne reviendrons pas dessus puisque les éléments déterminants varient peu.

Pour rappel, basé sur l'analyse faite l'an dernier, nous avons la maîtrise sur env. 32 % de nos charges, alors que notre maîtrise sur les revenus se limite au mieux à 11 % (excepté pour les loyers de nos immeubles qui ne sont jamais à l'abri de ne pas être loués).

De manière générale et nous n'y reviendrons pas dessus poste par poste, nous avons augmenté notamment :

- Les salaires de nos employés de 3,5 % en moyenne pour tenir compte du gel des salaires en 2022 et de l'évolution du prix de l'indice à la consommation à fin septembre 2022.

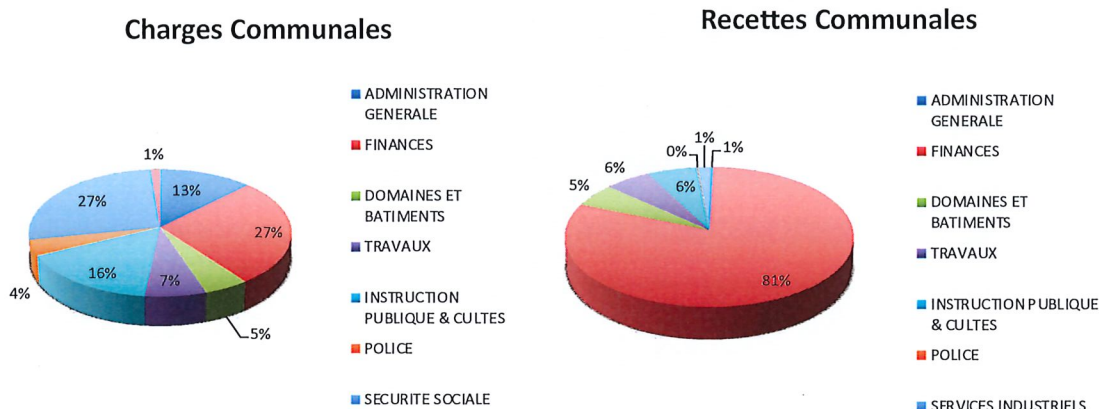
- Le nombre d'habitants passe de 1'200 au budget 2022 à 1'300 pour le budget 2023. Ceci implique certaines charges légèrement supérieures pour les postes calculés au nombre d'habitants (Ecole de musique, Conseil régional, Service technique intercommunal etc.).
- Conciergerie et nettoyage pour lesquels notre prestataire a annoncé des augmentations de coûts et dans certains cas nous avons demandé une augmentation de fréquence de nettoyage tout en confiant cette tâche pour l'église à nouveau à notre employé communal.
- Augmentation des charges relatives pour l'électricité (+10 %) et le gaz (+ 20 %).

D'autre part, vous trouverez ci-dessous la structure de notre budget communal par rubrique budgétaire.

Nous avons tenu compte du PZR, en maintenant les diminutions de revenus (taxes de raccordement et émoluments) opérées aux budgets des années précédentes.

Structure de notre budget 2023 par rubrique comptable

Structure de notre budget



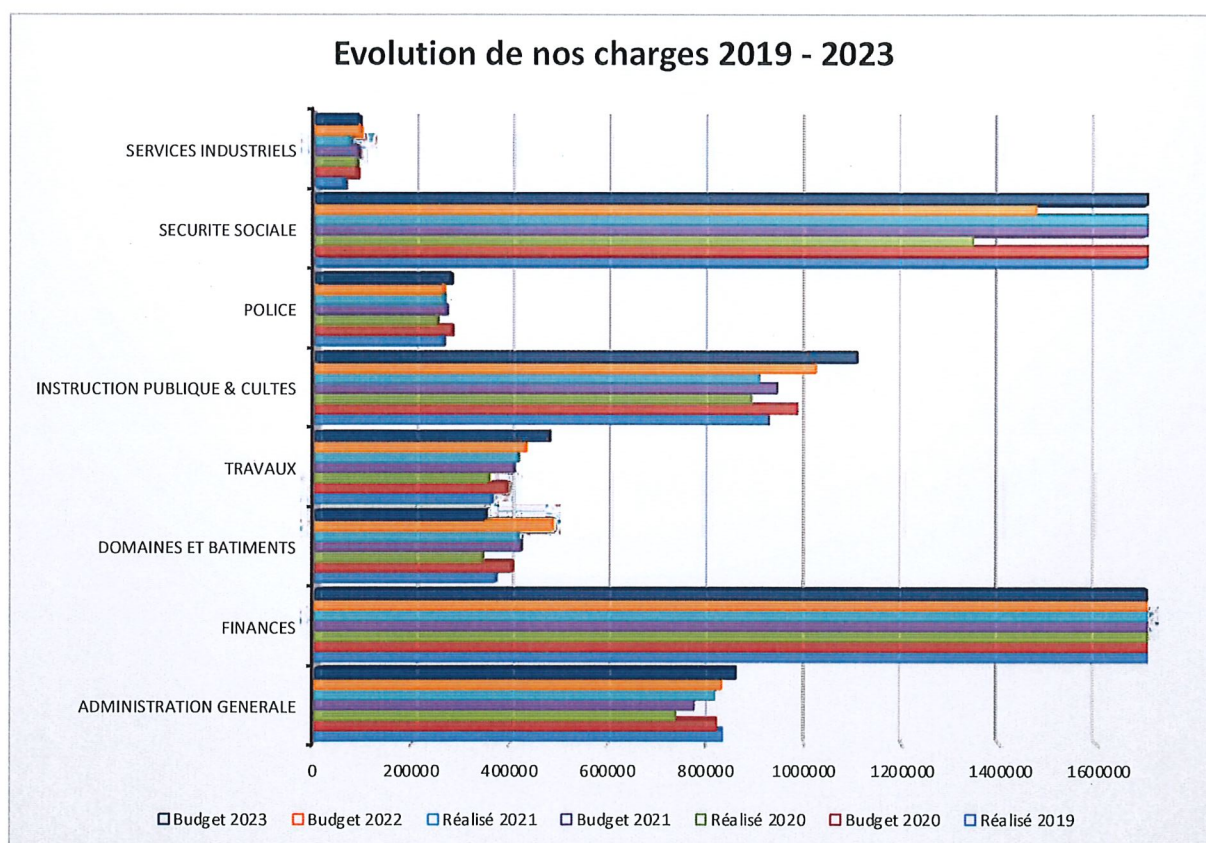
Compte tenu du résultat fortement déficitaire, nous avons donc élaboré ce budget 2023 avec une approche aussi stricte que possible pour les charges et conservatrice pour les recettes.

Du côté des revenus principaux, soit les impôts à percevoir, nous avons plus ou moins repris les résultats réalisés en 2020, puisque à la fois 2019 et 2021 étaient des années exceptionnelles.

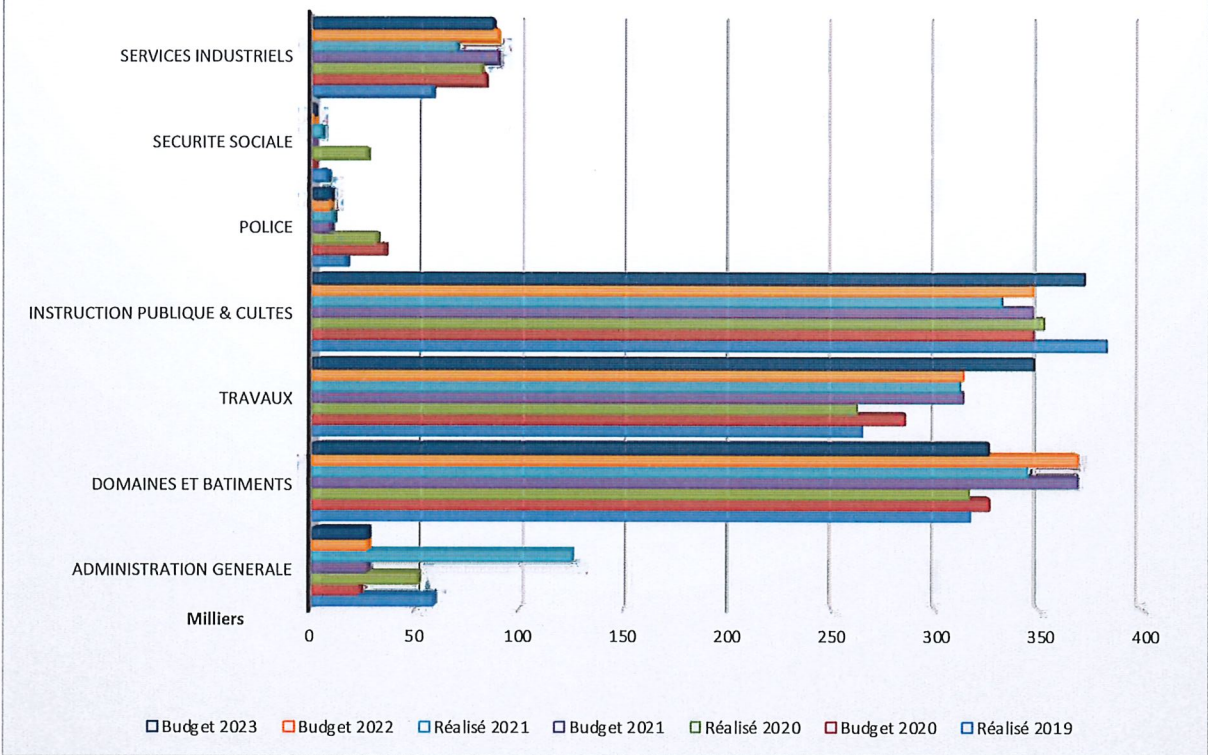
Considérant que la comparaison d'un budget 2023 aux réalisés 2021 est insensée, nos commentaires sur le budget 2023 se réfèrent en règle générale au budget de l'exercice précédent, soit le budget 2022. Cette comparaison permet en effet de mieux appréhender les différences entre le budget en cours et celui à venir.

Nous vous indiquons également la marge d'autofinancement qui se dégage du budget 2023. Elle est négative de CHF 505'985.—.

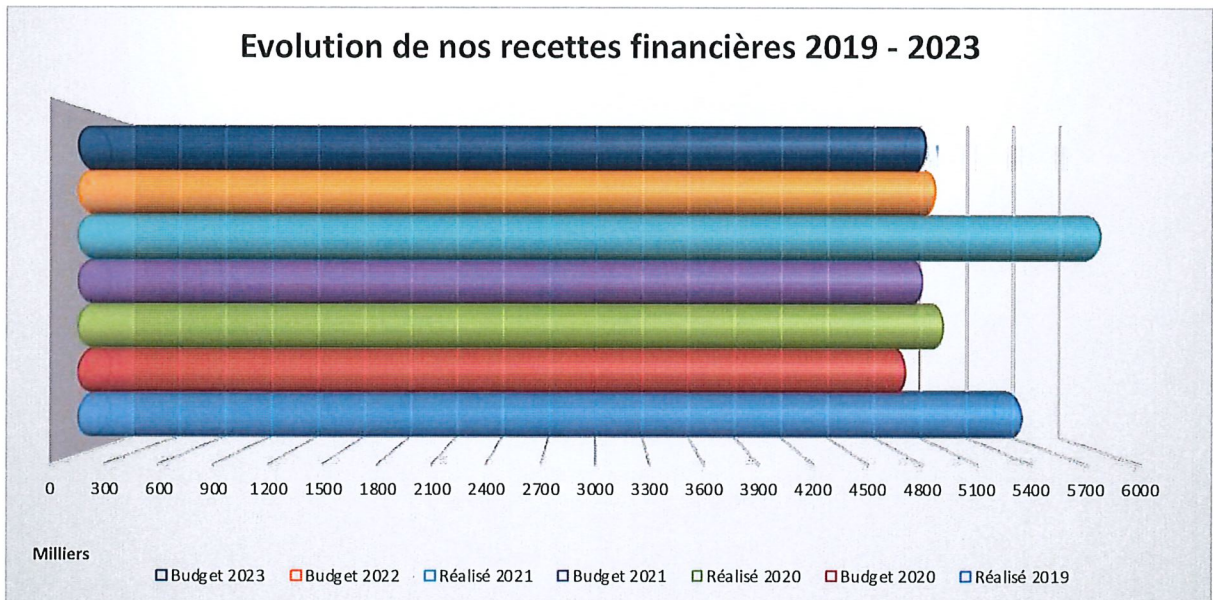
En résumé, voici le récapitulatif du budget de notre Commune pour 2023 :



Evolution de nos recettes 2019 - 2023 (hors Finances)



Evolution de nos recettes financières 2019 - 2023



Administration Générale

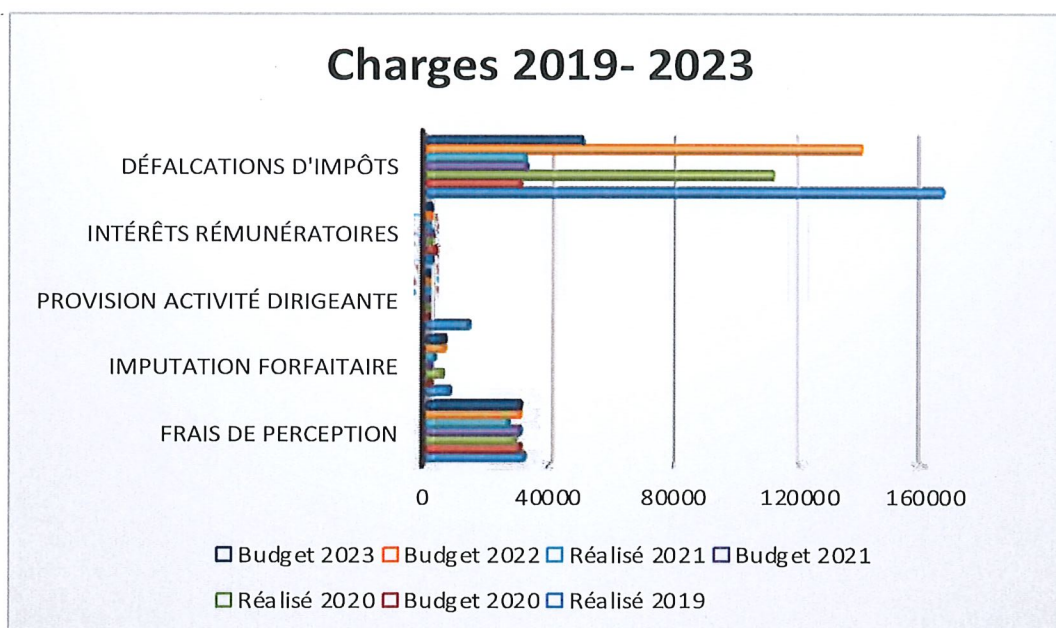
- Administration

- Le compte 110.317.0 augmente de KCHF 20 qui est lié au Giron des jeunes organisé par notre jeunesse à Duillier. Ce poste comprend les frais relatifs à l'organisation du Rallye des Syndics, les invitations au repas officiel (Députés, Préfets, Syndics etc.) ainsi qu'une garantie de déficit qui, selon le budget que nous a présenté la Jeunesse de Duillier, ne devrait fort probablement pas être sollicitée.
- Le compte 110.318.0 « Honoraires et prestations de services » comprend pour 2023 entre autres :
 - KCHF 75 accordés par le Conseil dans le préavis 06/21 (conseils juridiques et d'urbanisme dans le cadre de la révision du PGA.
 - KCHF 25 de réserve pour la révision du PGA / RPGA.
 - KCHF 36 pour la tenue de la bourse.
 - KCHF 23 pour la maintenance et l'hébergement de notre infrastructure informatique.
- L'augmentation des montants relatifs aux comptes 110.352.0 et 110.431.0 est liée à une augmentation de notre contribution au trafic régional et notre contribution aux écoles de musiques.

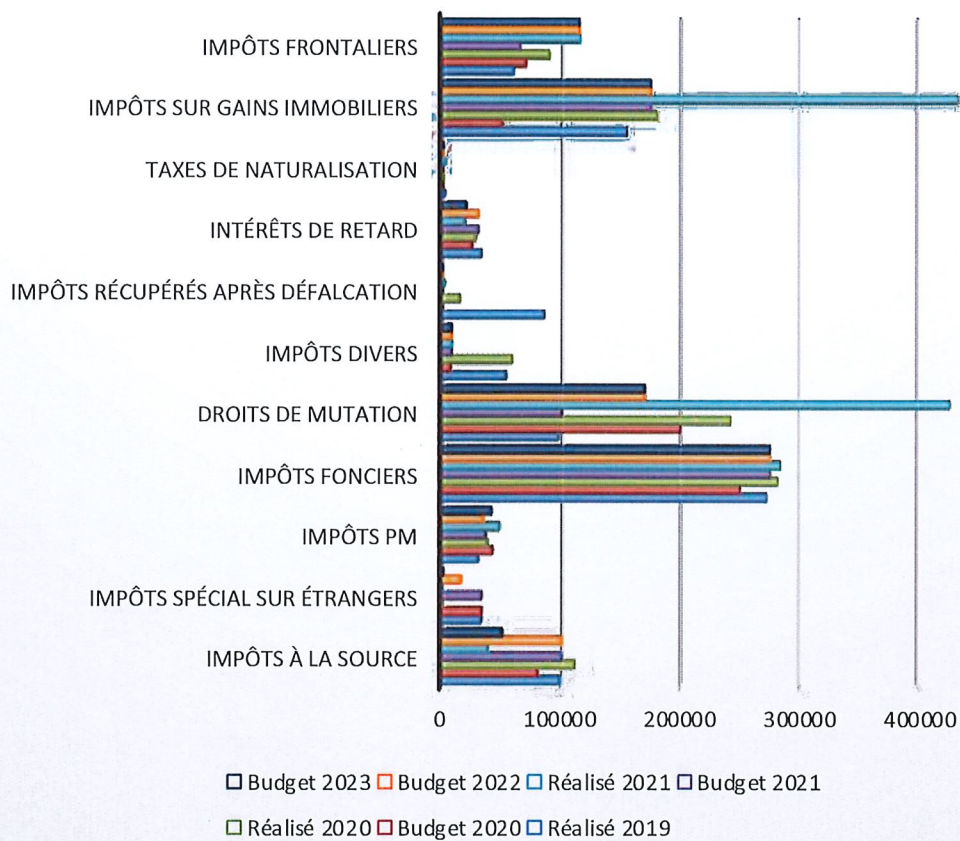
Finances

- Impôts

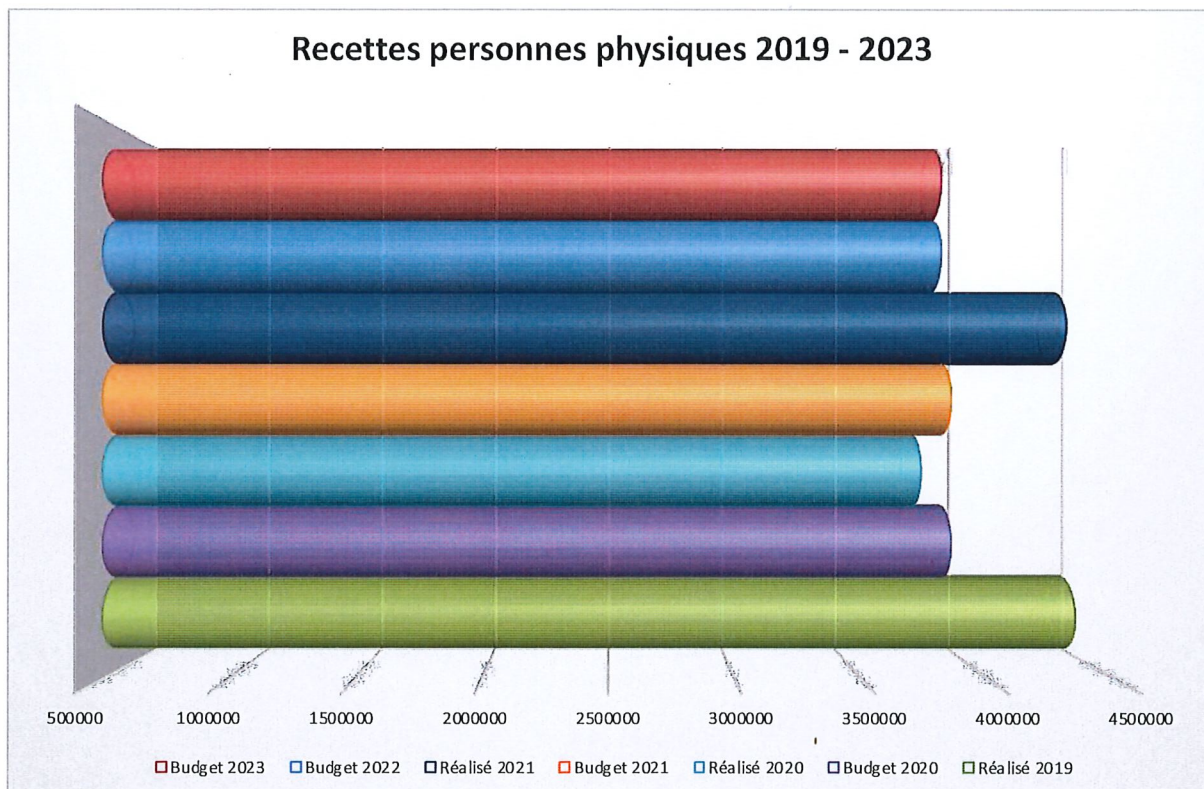
- Comparaison de nos charges et recettes relatives aux impôts.



Recettes hors impôts sur le revenu et la fortune 2019 - 2023



Recettes personnes physiques 2019 - 2023



- Service Financier

- Le montant au budget du compte 220.322.0 comprend les intérêts pour les emprunts déjà contractés, soit :
 - KCHF 1'200 échéance 2023 à 1.23 %.
 - KCHF 2'000 échéance 2026 à 1.86 %.
 - KCHF 1'650 échéance 2034 à 2.3 % avec amortissement de 50 % de la somme empruntée (3 millions) à hauteur de 5 % p/an.
- Nous avons remboursé notre prêt Postfinance arrivé à échéance en 2022 ce qui diminue notre charge de CHF 10'010.--.
- Nous prévoyons d'emprunter une première tranche de KCHF 2'000 à 2,5 % dans le cadre du préavis 03/22 « Transformation du site scolaire » augmentant notre charge de KCHF 50 p/an.
- Le budget 2023 des comptes 220.352.0 et 220.452.0 correspond aux acomptes pour la péréquation « solidarité entre communes » demandés par l'Etat.
- Le compte 230.331.0 comprend les amortissements suivants :

Préavis	Montant	Commentaires
9141.32 Préavis 06/09 Condamine	31 700	1'485'000 amortis sur 30 ans / 2013 - 2042
9143.15 Préavis 11/12 Ancienne Poste	42 677	915'000 amortis sur 20 ans / 2015 - 2034
9141.11 Préavis 001/15 Station de pompage	21 059	631'766 amortis sur 30 ans
9141.16 Préavis 03/17 + 09/18 Recaptage des sources	35 920	1'077'600 amortis sur 30 ans à partir de 2022
9141.42 Préavis 03/18 et 04/21 Carrefour Epicerie	21 000	420'000 amortis sur 20 ans
9141.17 Préavis 10/18 Recaptage bras ouest des sources	33 614	1'008'400 amortis sur 30 ans
9141.44 Préavis 03/19 ESP Panlièvre	14 200	426'000 amorti sur 30 ans
9141.45 Préavis 01/2021 Bouclage Plaisance/Valire	15 977	479'300 amortis sur 30 ans
Total	216 147	

Domaines et Bâtiments

- Terrains
 - Compte 310.311.0 : Suite à l'achat d'un tracteur tondeuse, ce compte retrouve son budget de base.
 - Compte 310.314.0 : Ce compte comportait pour 2022 CHF 3'000.— pour la taille des grands arbres. Cette taille ayant été effectuée, nous revenons au budget de base.
- Centre communal
 - Compte 350.314.0 : Le remplacement de 2 radiateurs et le remplacement de la machine à laver la vaisselle au foyer ayant été effectués, nous remettons le budget de base.
 - Le compte 350.331.0 contient l'amortissement du préavis 09/14 « Réfections des appartements CC » et Préavis 02/19 « Réfection des façades du bâtiment principal ».

- Collège et pavillon scolaire
- Compte 351.314.0 : Les entretiens prévus, soit la pose de moustiquaires au collège et la mise en conformité du site aux normes OIBT ayant été effectués, ce compte retrouve son budget habituel.
- Compte 351.314.9 : Compte tenu de la désaffectation des trois « pavillons » sur le site de l'école, ce poste diminue de KCHF 7 puisque les provisoires sur la P9 sont prises en charge par l'AISE. En contrepartie, nous ne bénéficierons plus de la location des pavillons, raison pour laquelle les recettes du compte 351.452.0 diminuent en conséquence.
- Pour des raisons de transparence, nous avons intégré au budget 2022 le préavis 03/2021 sur le compte 351.318.0. Ces honoraires, consommés en 2022 n'ont donc plus lieu d'être au budget 2023.
- Parcelle 26
- Cette rubrique contient les amortissements obligatoires et KCHF 1 pour l'entretien courant et l'électricité.

Travaux

- Routes
- Le compte 430.314.0 augmente de KCHF 12,5 pour prendre en compte des prévisions pour le gravillonnage et reflachage de nos routes et chemins.
- Ordures ménagères
- La rubrique 450 a clôturé l'exercice 2021 avec un résultat positif de CHF 21'956.26. Ce résultat 2021 a porté le solde de notre compte de régulation à CHF 43'906.26.--.
- Le budget 2022 prévoyait un résultat positif à hauteur de CHF 7'240.--.
- Tenant compte des comptes en cours pour 2022, nous constatons que les taxes de voiries sont légèrement en dessous du budget.
- Compte tenu de ce qui précède et du tableau de simulation ci-dessous, nous avons le plaisir de vous proposer de rétribuer la majorité de notre compte de régulation aux contributeurs de cette taxe en octroyant un rabais important pour 2023.
En conséquence, nous proposons les taxes forfaitaires suivantes pour 2023, soit :
 - CHF 100.—par habitant majeur avec un rabais de CHF 50.--, soit CHF 50.--.
 - CHF 190.—par entreprise avec un rabais de CHF 20.--, soit CHF 170.--.

- Sous réserve d'acceptation de ce budget pour la rubrique 450 et en fonction du résultat réalisé en 2022, le compte de régulation bouclera avec un solde positif d'env. CHF 6'576.-- à fin 2023 ce qui nous obligera à renoncer aux rabais pour 2024.

Hypothèse pour le calcul de la taxe forfaitaire déchets 2023

Excédent au budget 2022	7 240,00
Solde compte de régulation à fin 2021	43 906,00
Financement des rabais 2022	0,00
Prévision du solde de régulation fin 2022	51 146,00
Charges 2023 selon Budget	132 050,00
Hypothèse rétrocession sac	38 000,00
à financer sur base annuelle	94 050,00
42 entreprises à 190	7 980,00
850 habitants à 100	85 000,00
Rabais Entreprises 2023 =(50 * 20)	1 000,00
Rabais PP 2023 (850 PP à 50.--)	42 500,00
à financer en 2023	137 550,00
Prélèvement du résultat négatif du compte de régulation	44 570,00
Solde prévisionnel du compte de régulation fin 2023	6 576,00

- Réseaux d'égouts, d'épuration

- Le compte 460.352.0 augmente de KCHF 44 et ce n'est qu'un premier pas vers la construction d'une nouvelle STEP.

Instruction publique & Cultes

- Enseignement primaire et Enseignement secondaire

- Ces rubriques correspondent au budget 2023 de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, qui prend en compte les nouveaux statuts et son nouveau règlement sur les loyers ainsi que le nombre d'élèves (+3 en primaire, -7 en secondaire) prévus en 2023.

- UAPE Le P'tit Casse-Croûte

La fréquentation du P'tit Casse-Croûte ne cesse d'augmenter, signe de la qualité d'accueil que nous offrons aux enfants scolarisés à Duillier. Les conséquences en sont une augmentation des frais de repas et goûters (KCHF 30 sur le compte 511.313.1) qui sont majoritairement compensés par l'augmentation des revenus (KCHF 25 sur base nette des comptes 511.465.2 et 511.465.9).

Police

- La majeure partie de cette rubrique correspond à la facture cantonale pour les services de polices ainsi que nos contributions aux associations « Défense contre l'incendie » et la « Protection civile ».

Sécurité Sociale

- Concernant la péréquation (facture sociale) dont nous avons mentionné les bases de calculs en introduction de ce préavis nous nous devons de signaler que le Canton respecte pour la première fois l'accord signé avec l'UCV en 2020 (prise en charge par l'état d'env. 78 millions de la facture sociale p/an) mais tenant compte de l'augmentation sans fin de celle-ci (+ 30 millions entre les comptes 2021 et le budget 2023), nous tendons à penser que cette contribution risque d'être anéantie rapidement par les augmentations consécutives d'année en année de celle-ci.
- Compte 720.366.0 : nous devons malheureusement constater que les coûts du RAT (Réseau d'accueil des Toblerones) progressent de manière significative d'année en année. Notre contribution à ce réseau est basée principalement sur la fréquentation des enfants non scolarisés de notre commune aux crèches, structures d'accueil préscolaire et AMF de ce réseau. Nous pouvons relever que les coûts basés sur la fréquentation ont plus que quintuplé depuis 2017, passant de KCHF 45 à KCHF 234 en 2023 (contenus dans le compte 720.366.0). Si nous prenons une base de contribuables d'env. 700 personnes, ces contribuables financent les enfants de notre commune placés en crèche de ce réseau à hauteur de CHF 334.-- / an, soit l'équivalent d'env. 5 points d'impôts.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- | | |
|---------|---|
| Vu | le préavis municipal n°07/2022 relatif au budget communal 2023 |
| Vu | le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de l'étude de ce préavis |
| Oui | les conclusions du rapport de ladite commission |
| Attendu | que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour. |

Le Conseil communal de Duillier


Décide d'approuver le budget communal 2023 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire



Michel Peytregnet

Laurence Bodenmann

Annexe : budget 2023